

Faut-il une loi sur les bibliothèques ? | Livres Hebdo

LIVRESHEBDO



Lire le monde

Patrick Bazin

Patrick Bazin est un ancien conservateur général des bibliothèques. D'abord en poste à l'Ecole des Mines de Paris, alors paradis de l'innovation, il a ensuite été directeur de la Bibliothèque municipa ... [lire la suite](#)

Il y a 21 heures 6 min

BLOG

Faut-il une loi sur les bibliothèques ?



Au dernier congrès de l'Association des Bibliothécaires de France, nombreux sont ceux qui ont réclamé une loi sur les Bibliothèques. Au risque d'enfermer le rôle et la responsabilité de celles-ci derrière un texte.

Répondant à une commande de l'Etat visant à faire de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques une priorité, le rapport Orsenna se perd un peu dans un catalogue à la Prévert de ce que les bibliothèques font ou peuvent faire. Il n'oublie pas, cependant, la question posée et offre à la réflexion des professionnels un angle d'attaque concret. Mais, le dernier congrès de l'Association des Bibliothécaires Français, en juin dernier, semble avoir préféré mettre en avant sa revendication d'une loi sur les bibliothèques.

Quelle(s) mission(s) ?

Certes, l'extension des horaires n'est pas chose facile et bien des élus s'en effraient. Mais, justement, ne faudrait-il pas s'en saisir comme d'un fer de lance et appuyer là où ça fait mal. Par exemple, faire des propositions de rationalisation de la bibliothéconomie et de diversification des emplois en échange de redéploiements de moyens significatifs au sein même du champ culturel compte tenu du rôle majeur des bibliothèques dans l'émancipation des personnes ? Au lieu de cela, la profession semble préférer réfléchir, une fois de plus, sur la définition des « missions ». Celles-ci sont pourtant déjà largement reconnues dans leur diversité et l'inventivité des bibliothécaires rencontre à l'évidence l'adhésion du public.

La notion de « mission » implique un recentrement sur l'essentiel. Mais, qu'est-ce que l'essentiel aujourd'hui dans le domaine des bibliothèques et plus largement dans celui de l'accès à la connaissance ? Lors d'un récent échange, un élu à la culture essayait de me démontrer qu'il ne fallait pas trop multiplier les formes d'intervention au risque de perdre de vue l'objet premier, à savoir le livre. Loïn de moi l'idée d'oublier le livre. Il reste au cœur de la bibliothèque. Mais, à trop s'y accroquer on ne voit plus la nécessité d'élargir les horaires d'ouverture quand on peut réserver ses livres à distance et cibler sa venue, emprunter à des distributeurs, voire même, un jour, se faire livrer à domicile. A moins de considérer les bibliothèques uniquement comme des salles de travail.

Un carcan

Nos amis des bibliothèques départementales l'ont bien exprimé lors du congrès de l'ABF : une loi risquerait de figer une réalité ouverte et en évolution permanente. D'autant que, soyons-en sûr, son champ serait alors calculé au plus juste. Le risque serait aussi de voir migrer ailleurs toutes les activités innovantes autour de la lecture et du savoir : le « hors-les-murs », transposé dans les autres lieux de vie ou de culture, deviendrait le « hors-bibliothèques » au lieu de garder racine dans celles-ci et de s'y réinventer sans cesse (quitte à essaimer bien sûr).

Certes, le concept de « bibliothèque troisième lieu » ne doit pas se réduire à l'aménagement des espaces, mais il a ceci de précieux qu'il qualifie parfaitement l'indétermination foncière des usages en bibliothèque. Autant les théâtres, les musées, les concerts mettent en scène des partis pris, autant les bibliothèques laissent ouvert le champ à l'auto-construction de parcours personnels. C'est ce qui fait leur force, surtout dans un monde contemporain où la conquête de l'autonomie est décisive. C'est aussi ce qui fait leur faiblesse quand, parallèlement, l'impact de l'image et de l'événementiel ne cesse de croître. C'est pourquoi il ne faut pas s'imaginer qu'une loi invoquant une mission quasi régaliennne puisse réellement favoriser un nouveau développement des bibliothèques. Elle risquerait plutôt de les figer en un cliché couleur sépia.

Un mirage

Il fut un temps – au moment d'un fameux changement d'équipe municipale à Orange – où des bibliothécaires demandaient qu'on les protège des pressions politiques en faisant valider par la collectivité publique des chartes d'acquisition. La contradiction apparaît clairement aujourd'hui pour ce qu'elle était. Notre profession ne peut, à la fois, revendiquer une responsabilité spécifique et se réfugier derrière des textes. D'ailleurs, c'est sans l'aide d'une loi que les bibliothèques françaises sont devenues en deux ou trois décennies des lieux culturels incontournables dans chaque ville, chaque village. Aussi, plutôt que de faire de cette loi une revendication centrale, il vaudrait mieux se concentrer sur la question des horaires. Elle est la nouvelle frontière dont dépend l'élargissement et le renouvellement des publics.